



Centre Communal
d'Action Sociale de
FAVERGES-SEYTHENEX

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

04 JUIN 2024

ARRIVEE
5

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE FAVERGES-SEYTHENEX**

Séance du 17 avril 2024

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale dûment convoqué le 02 avril 2024 s'est réuni le 17 avril 2024 à 18 heures 00 en session ordinaire, dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Christine DUMONT-THIOLLIERE, Vice-Présidente.

Nombre de membres en exercice : 17

Présents : 9

Absent excusé avec procuration : 5

Absents excusés sans procuration : 3

Votants : 14

Etaient présents :

Mesdames Anne-Marie BERNARD, Brigitte BOISSON, Christine DUMONT-THIOLLIERE, Irène GURRAL, Christiane OLLIER-SAUZEA.

Messieurs Jean-Jacques AQUILINA, Yves CREPEL, Dominique GOUSSARD, Pierre HUNZIKER.

Était excusé et a donné pouvoir :

Monsieur Jacques DALEX a donné pouvoir à Madame Brigitte BOISSON.

Madame Agnès BALLIEU a donné pouvoir à Monsieur Dominique GOUSSARD.

Madame Ilda ROVELLI a donné pouvoir à Monsieur Jean-Jacques AQUILINA.

Monsieur François HUSAK a donné pouvoir à Monsieur Pierre HUNZIKER.

Monsieur Abdelkrim RAJI a donné pouvoir à Madame Christine DUMONT-THIOLLIERE.

Etaient excusés :

Mesdames Thérèse CARRETTE, Jeannie TREMBLAY-GUETTET.

Monsieur Jean-Paul POISEAU.

Madame Brigitte BOISSON a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

OBJET

N° 10.24

**VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2024 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
CORRECTION D'ERREUR MATERIELLE - REMPLACE LA DELIBERATION N°05.24**

Considérant l'erreur de frappe du montant de la recette de fonctionnement, chapitre 002, excédent reporté de 22 910,95 € en lieu et place du montant exact de 22 910,65 €, la délibération n°05.24 est rectifiée.

Madame Christine DUMONT-THIOLLIERE, Vice-Présidente fait le rapport suivant :

Le budget principal 2024 du Centre Communal d'Action Social (CCAS) est voté par chapitre et se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES				RECETTES			
	Budget 2023 (BP + DM)	Réalisé 2023	BP 2024		Budget 2023 (BP + DM)	Réalisé 2023	BP 2024
011 - Charges à caractère général	73 982,00 €	69 338,49 €	84 950,00 €	013 - Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €
012 - Charges de personnel	500,00 €	0,00 €	0,00 €	70 - Produits des services et du domaine	0,00 €	0,00 €	0,00 €
014 - Atténuation de produits	0,00 €	0,00 €	0,00 €	73 - Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	27 500,00 €	15 872,58 €	19 000,00 €	731 - Fiscalité locale	0,00 €	0,00 €	0,00 €
66 - Charges financières	250,00 €	153,84 €	70,00 €	74 - Dotations et participations	42 000,00 €	42 000,00 €	61 190,00 €
67 - Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	22 001,55 €	20 574,11 €	21 799,35 €
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	0,00 €	0,00 €	0,00 €	76 - Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
022 - Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €	77 - Produits exceptionnels	0,00 €	7 321,53 €	4 000,00 €
				78 - Reprises amortissements, dépréciations, prov			
Total dépenses réelles de fonctionnement	102 232,00 €	85 364,91 €	104 020,00 €	Total recettes réelles de fonctionnement	64 001,55 €	69 895,64 €	86 989,35 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	666,00 €	666,00 €	0,00 €	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	2 705,00 €	0,00 €	5 880,00 €				
Total dépenses d'ordre	3 371,00 €	666,00 €	5 880,00 €	Total dépenses d'ordre	0,00 €	0,00 €	0,00 €
002 - Déficit reporté de fonctionnement				002 - Excédent reporté de fonctionnement	41 601,45 €	41 601,45 €	22 910,65 €
TOTAL	105 603,00 €	86 030,91 €	109 900,00 €	TOTAL	105 603,00 €	111 497,09 €	109 900,00 €

Section d'investissement :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES					RECETTES				
	Budget 2023 (BP + DM + RC)	Réalisé 2023	RAR pour 2024	BP 2024		Budget 2023 (BP + DM + RC)	Réalisé 2023	RAR pour 2024	BP 2024
020 - Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13 - Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	16 - Emprunt	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
204 - Subvention d'équipement versée	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 - Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21 - Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 622,47 €	024 - Produits de cessions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
22 - Immobilisations reçues en affectation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	21 - Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23 - Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22 - Immobilisations reçues en affectation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
10 - Dotalions, fonds divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	23 - Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16 - Emprunt et autres dettes assimilées	3 481,00 €	3 330,78 €	0,00 €	3 367,00 €	10 - Dotalions et fonds	110,00 €	109,25 €	0,00 €	109,47 €
27 - Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1068 - excédents de fonct capitalisés	3 196,43 €	3 196,43 €	0,00 €	2 555,53 €
45 - Opérations pour compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	45 - Opération pour compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total dépenses réelles d'investissement	3 481,00 €	3 330,78 €	0,00 €	5 989,47 €	Total recettes réelles d'investissement	3 306,43 €	3 305,68 €	0,00 €	2 665,00 €
					021 - Virement de la section de fonctionnement	2 705,00 €	0,00 €	0,00 €	5 880,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	666,00 €	666,00 €	0,00 €	0,00 €
041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total dépenses d'ordre	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Total recettes d'ordre	3 371,00 €	666,00 €	0,00 €	5 880,00 €
001 - Déficit d'investissement	3 196,43 €	3 196,43 €	0,00 €	2 555,53 €	001 - excédent d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	6 677,43 €	6 527,21 €	0,00 €	8 545,00 €	TOTAL	6 677,43 €	3 971,68 €	0,00 €	8 545,00 €

Par conséquent, il est demandé aux membres du Conseil d'Administration,

- d'adopter le budget principal du Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2024, les crédits étant votés par chapitre comme répartis ci-dessus, ci-joint annexé,
- d'autoriser le Président, ou toute personne dûment autorisée, à mettre en œuvre la délibération.

Ceci exposé, et après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Administration,

- Adopte** le budget principal du Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2024, les crédits étant votés par chapitre comme répartis ci-dessus, ci-joint annexé,
- Autorise** le Président ou toute personne dûment autorisée à mettre en œuvre la présente délibération.

La secrétaire de séance,

Brigitte BOISSON

La Vice-Présidente

Madame Christine DUMONT-THIOLLIERE
Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture
Le : 04 JUN 2024
Et publication ou notification
Du : 04 JUN 2024

04 JUN 2024

ARRIVEE
5



Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception en Préfecture d'Annecy ;*
- date de sa publication et/ou de sa notification.*

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;*
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.*